



Assemblée générale

Distr. limitée
10 juin 2016
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Cinquante-neuvième session
Vienne, 8-17 juin 2016

Projet de rapport

Chapitre I

Introduction

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-neuvième session à Vienne du 8 au 17 juin 2016. Le Bureau du Comité était composé comme suit:

<i>Président:</i>	David Kendall (Canada)
<i>Premier Vice-Président:</i>	Vladimir Galuska (République tchèque)
<i>Deuxième Vice-Président/Rapporteur:</i>	Omar Shareef Hamad Eisa (Soudan)

A. Réunions des organes subsidiaires

2. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-troisième session à Vienne du 15 au 26 février 2016, sous la présidence de V. K. Dadhwal (Inde). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/1109).

3. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-cinquième session à Vienne du 4 au 15 avril 2016, sous la présidence de Hellmut Lagos Koller (Chili). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/1113).

B. Adoption de l'ordre du jour

4. À sa séance d'ouverture, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après:
1. Ouverture de la session.



2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection du Bureau.
4. Déclaration de la présidence.
5. Débat général.
6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-troisième session.
8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-cinquième session.
9. Espace et développement durable.
10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
11. L'espace et l'eau.
12. Espace et changement climatique.
13. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
14. Rôle futur du Comité.
15. Questions diverses.
16. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

C. Élection du Bureau

5. À la 706^e séance du Comité, le 8 juin, David Kendall (Canada), Vladimir Galuska (République tchèque) et Omar Shareef Hamad Eisa (Soudan) ont respectivement été élus Président du Comité, premier Vice-Président et deuxième Vice-Président/Rapporteur pour 2016 et 2017.
6. À cette même séance, le Comité a approuvé l'élection de V. K. Dadhwal (Inde) et de Chiaki Mukai (Japon) à la présidence du Sous-Comité scientifique et technique à ses cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions, respectivement, et de Hellmut Lagos Koller (Chili) à la présidence du Sous-Comité juridique, pour un mandat de deux ans à compter des sessions tenues en 2016.

D. Membres

7. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 1472 A (XIV), 1721 E (XVI), 3182 (XXVIII), 32/196 B, 35/16, 49/33, 56/51, 57/116, 59/116, 62/217, 65/97, 66/71 et 68/75 et aux décisions 45/315, 67/412, 67/528 et 70/518, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était composé des 83 États suivants: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bénin,

Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Libye, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

E. Participation

8. Ont participé à la session les représentants des [...] États membres du Comité ci-après: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Kenya, Luxembourg, Maroc, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

9. À sa 706^e séance, le 8 juin, le Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs de Chypre, de la Nouvelle-Zélande, du Panama et de la République dominicaine, ainsi que du Saint-Siège, à participer à sa cinquante-neuvième session et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut de ces pays.

10. À cette même séance, le Comité a décidé d'inviter, à la demande de l'Ordre souverain et militaire de Malte, l'observateur de cette organisation à participer à la session et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de l'Ordre.

11. Toujours à cette séance, le Comité a décidé d'inviter, à la demande de l'Union européenne, l'observateur de cette organisation à participer à la session conformément à la résolution 65/276 de l'Assemblée générale, intitulée "Participation de l'Union européenne aux travaux de l'Organisation des Nations Unies" et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de l'Union européenne.

12. Des observateurs du Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont participé à la session.

13. Ont assisté à la session des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Agence spatiale européenne (ESA), Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO), Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT-IGO), Observatoire européen austral (ESO), Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO), Organisation internationale de télécommunications par satellites (ITSO) et Réseau interislamique de science et de technologie spatiales (ISNET).

14. Ont également assisté à la session des observateurs des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Association des explorateurs de l'espace (ASE), Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale (IAASS), Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Conseil consultatif de la génération spatiale, Fédération internationale d'astronautique (FIA), Institut européen de politique spatiale (ESPI), Institut international de droit spatial (IIDS), Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau et Secure World Foundation (SWF).

15. À la 706^e séance, le Comité a décidé d'inviter, à la demande de l'Association du transport aérien international (IATA), l'observateur de cette organisation à participer à sa cinquante-neuvième session et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugeait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de l'Association.

16. La liste des représentants des États membres du Comité, des États non membres du Comité, des organismes des Nations Unies et des autres organisations qui ont participé à la session a été publiée sous la cote A/AC/105/2016/INF/1.

F. Déclarations

17. Des déclarations ont été faites pendant le débat général par les représentants des États membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, El Salvador, Équateur, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande et Venezuela (République bolivarienne du). Des déclarations ont également été faites par les représentants des groupes suivants: l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine, l'Union européenne, la République dominicaine au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. Les observateurs des entités ci-après ont également fait des déclarations: Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Association africaine de télédétection de l'environnement (AATE), APSCO, ESA, ESO, EUTELSAT-IGO, IATA, FIA, Conseil consultatif de la génération spatiale, et SWF.

18. Le Comité s'est félicité de l'élection, pour la période 2016-2017, de David Kendall (Canada) au poste de Président, de Vladimir Galuska (République tchèque)

au poste de premier Vice-Président, et de Omar Shareef Hamad Eisa (Soudan) au poste de deuxième Vice-Président/Rapporteur.

19. Le Comité a remercié Azzedine Oussedik (Algérie), Président sortant, Diego Stacey Moreno et Rosa Olinda Vásquez Orozco (Équateur), premiers Vice-Présidents sortants, et Samir Mohammed Raouf (Iraq) et Xinmin Ma (Chine) deuxièmes Vice-Présidents/Rapporteurs sortants, de leur excellent travail et des résultats obtenus pendant leurs mandats.

20. À la 706^e séance, le Président a fait une déclaration dans laquelle il a signalé que, dans plusieurs domaines transversaux, les activités du Comité, des Sous-Comités et du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat donnaient la possibilité de traiter plus efficacement les questions concernant l'espace extra-atmosphérique. Le Président a souligné que les membres du Comité se devaient de coopérer afin de trouver des moyens constructifs et consensuels de résoudre les questions dont cet organe était saisi. Il s'agissait entre autres d'améliorer la sécurité et la sûreté du milieu spatial afin que tous les États puissent l'utiliser, de contribuer à la vitalité d'un débat essentiel sur les grands traités, accords et conventions afin de rester en phase avec la situation contemporaine pour ce qui est de l'espace, et, plus concrètement, d'aider les États à tirer parti de l'utilisation de l'espace, indépendamment de leur niveau de développement économique, scientifique ou technique. Le Président a également souligné l'importance d'UNISPACE+50, première étape vers un renforcement du mandat du Comité grâce auquel il serait possible d'aborder de manière plus efficace les défis et perspectives du moment en ce qui concerne l'intensification de la coopération internationale aux fins des utilisations pacifiques de l'espace.

21. À la même séance, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration dans laquelle elle a fait le bilan des travaux menés par le Bureau au cours de l'année écoulée, notamment les activités d'information ainsi que celles de coopération et de coordination mises en œuvre avec des organismes des Nations Unies et des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales. La Directrice a souligné le rôle du Bureau dans l'exécution des responsabilités du Secrétaire général qui découlent des traités des Nations Unies relatifs à l'espace et dans la tenue du Registre de l'ONU où étaient consignés les objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique au titre de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, ce Registre étant le principal mécanisme prévu par la Convention pour établir la transparence et la confiance dans les activités spatiales. La Directrice a également décrit les efforts du Bureau pour coordonner les activités des organismes des Nations Unies pour ce qui est du développement durable, de la santé dans le monde, des nouveaux problèmes de transport commercial dans l'espace et des questions de réglementation des petits satellites, qu'elle a présentés comme exemples du succès du Bureau pour s'acquitter de son mandat à la tête de la Réunion spéciale interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace). Elle a appelé l'attention sur la situation financière défavorable dans laquelle se trouvait le Bureau, soulignant l'importance de la disponibilité de ressources financières et autres pour la bonne exécution de son programme de travail. Pour faire face à cette situation, il convenait de combler les défaillances en matière de ressources humaines. La Directrice a demandé aux États Membres d'envisager de compléter le budget ordinaire du Bureau par des ressources extrabudgétaires, en espèces et en nature.

22. À sa 710^e séance, le 10 juin 2016, le Comité a invité à faire une déclaration le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne et Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Yury Fedotov. Celui-ci a souligné que les outils spatiaux et les renseignements obtenus grâce à eux pouvaient être porteurs de changements et aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable, et que le Bureau des affaires spatiales était un partenaire essentiel de ceux qui, au niveau mondial, menaient des activités en ce sens. Il a indiqué que les techniques spatiales et l'observation de la Terre étaient essentielles pour la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence et que le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 confirmait cette importance. Il a également appelé l'attention sur le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), dont on fêterait le dixième anniversaire en 2016. Le Directeur général a assuré la Directrice du Bureau des affaires spatiales de sa détermination à soutenir ses efforts au service du Comité, qui était une plate-forme sans équivalent au niveau mondial pour ce qui est de favoriser la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

23. Le Comité a entendu des déclarations faites par les chefs et les hauts responsables des agences spatiales nationales de la France, de l'Italie et des États-Unis, qui lui ont rendu compte de leurs principales activités visant à résoudre les problèmes auxquels l'humanité faisait face à l'échelle mondiale, au moyen des techniques spatiales, de mesures nationales coordonnées et de la coopération régionale et internationale.

24. Le Comité a entendu les présentations suivantes:

a) "Suite donnée à la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21): contribution des activités spatiales à la question climatique et à la croissance", par le représentant de la France;

b) "Plate-forme d'information sur les objets et événements dans l'espace", par le représentant de la Fédération de Russie;

c) "Les activités estudiantines dans le domaine de l'espace: nano-satellites, fusées expérimentales et missions lunaires", par le représentant de l'Autriche;

d) "Informations concernant les progrès du centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique (Chine) et son site Web", par le représentant de la Chine;

e) "Le programme international de recherche sur Mars en milieu analogue dans le cadre du Forum autrichien de l'espace", par le représentant de l'Autriche;

f) "ALTEC et la contribution italienne à l'exploration spatiale", par le représentant de l'Italie;

g) "Le Conseil consultatif de la génération spatiale, 17 ans après UNISPACE III", par l'observateur du Conseil consultatif de la génération spatiale;

h) "KiboCUBE: programme de coopération entre le Bureau des affaires spatiales et l'Agence japonaise d'exploration spatiale pour le déploiement de

satellites CubeSat depuis le module d'expérimentation japonais 'Kibo', par le représentant du Japon;

i) "Voyager sur Mars grâce à une collaboration spatiale à l'échelle mondiale", par le représentant des États-Unis;

j) "Réalizations et évolution future du programme chinois de vols habités", par le représentant de la Chine;

k) "Cours de Master sur les institutions et les politiques spatiales organisés par l'Agence spatiale italienne (ASI), la Société italienne pour l'organisation internationale (SIOI) et l'Institut d'études juridiques internationales du Conseil national italien de la recherche (ISGI-CNR): une approche complète de la dimension mondiale des activités spatiales", par le représentant de l'Italie;

l) "ASTROSAT, observatoire astronomique indien dans l'espace", par le représentant de l'Inde.

25. Le Comité a pris note avec intérêt du colloque sur le thème "Que nous réserve l'avenir? Les mutations des relations internationales et du droit affectant les activités spatiales", tenu en marge de la session, qui était animé par les membres de la faculté de droit de l'Université de Vienne et organisé par l'Autriche.

26. Le point de vue a été exprimé qu'il était déplorable de voir la République populaire démocratique de Corée continuer de tenter de légitimer son programme lié aux missiles balistiques en tant qu'activité spatiale pacifique. La délégation qui exprimait cet avis a rappelé que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2270 (2016), avait interdit à ce pays toute participation à des activités de coopération technique liées aux tirs recourant à la technologie des missiles balistiques.

27. Quelques délégations ont exprimé l'avis que, grâce à ses deux Sous-Comités, le Comité jouait un rôle moteur pour ce qui est de régler l'exploration de l'espace et qu'il restait l'instance la plus adaptée pour les délibérations et la coopération entre les États en vue de la poursuite de l'exploration et de l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

28. Quelques délégations ont réaffirmé l'engagement de leur pays à promouvoir l'utilisation et l'exploration pacifiques de l'espace et souligné les principes suivants: accès universel et non discriminatoire à l'espace, dans des conditions d'égalité pour tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement scientifique, technique ou économique, et utilisation rationnelle et équitable de l'espace extra-atmosphérique pour le bénéfice de toute l'humanité; non-appropriation de l'espace, y compris la Lune et les autres corps célestes, par proclamation de souveraineté, par voie d'utilisation ou d'occupation, ou par tout autre moyen; non-militarisation de l'espace, qui ne doit jamais être utilisé pour y placer des armes quelles qu'elles soient, et, en tant que patrimoine commun de l'humanité, son exploitation stricte pour l'amélioration des conditions de vie et la paix parmi les peuples qui habitent notre planète; responsabilité internationale des États en ce qui concerne leurs activités spatiales nationales; et coopération régionale dans le domaine des activités spatiales, comme prévu par l'Assemblée générale et d'autres instances internationales.

29. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que les mesures de transparence et de confiance pouvaient largement contribuer à la sûreté, la sécurité

et la viabilité des activités spatiales. Le projet de code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique était ainsi destiné à devenir un instrument visant à promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans l'espace, à instaurer des normes de comportement responsable dans l'ensemble des activités spatiales, à consacrer des engagements de non-ingérence dans l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et à faciliter l'accès équitable à l'espace. Les délégations ayant exprimé cet avis estimaient également qu'un accord non juridiquement contraignant de cette nature devrait être négocié dans le cadre de l'ONU.

30. Le point de vue a été exprimé qu'un État instaurant un service national d'information ouvert fournissant aux personnes d'autres pays qui participent aux activités spatiales des informations sur les objets et les événements dans l'espace circumterrestre prouverait par là son engagement à appliquer une politique d'ouverture et de transparence. La délégation qui exprimait cet avis estimait par ailleurs qu'un service de cette nature pourrait être exploité comme plate-forme d'information dans le cadre de l'ONU et que non seulement ce service contribuerait peut-être à la connaissance de l'environnement spatial mais encore qu'il constituerait la mise en œuvre d'une mesure capitale de transparence et de confiance.

G. Adoption du rapport du Comité

31. Après avoir examiné les divers points dont il était saisi, le Comité a adopté, à sa [...] séance, le [...] juin 2016, son rapport à l'Assemblée générale qui contient les recommandations et décisions ci-après.

Chapitre II

Recommandations et décisions

A. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

32. Conformément au paragraphe 13 de la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Comité a continué, à titre prioritaire, d'examiner des moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques et d'examiner la perspective plus large de la sécurité dans l'espace et des aspects connexes qui pourraient contribuer à garantir que les activités spatiales soient entreprises de manière responsable et en toute sécurité, notamment les moyens de promouvoir la coopération internationale, régionale et interrégionale à cette fin.

33. Les représentants de l'Afrique du Sud, du Canada, des États-Unis, de la Fédération de Russie, du Japon, du Pakistan et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat, des déclarations sur ce point ont aussi été faites par des représentants d'autres États membres. Le Comité a entendu une présentation sur l'indice de sécurité spatiale par la représentante du Canada.

34. Quelques délégations ont estimé que le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189) et la résolution 69/38 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée générale engage les États Membres à continuer d'examiner et de mettre en œuvre, dans toute la mesure possible, les mesures de transparence et de confiance proposées dans ce rapport, constituaient une base solide permettant aux États de partager des informations et d'améliorer leur compréhension mutuelle de leurs activités dans l'espace extra-atmosphérique et contribueraient à empêcher une confrontation militaire et à favoriser la stabilité régionale et mondiale.

35. Quelques délégations ont été d'avis que le régime juridique régissant actuellement l'espace n'était pas suffisant pour empêcher le déploiement d'armes dans l'espace ou traiter des questions liées à l'environnement spatial, et qu'il importait de poursuivre le développement du droit international de l'espace pour que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques. Ces délégations ont estimé que pour préserver le caractère pacifique des activités spatiales et prévenir la militarisation de l'espace, il fallait élaborer des instruments juridiques internationaux contraignants.

36. Quelques délégations ont estimé que, pour préserver le caractère pacifique des activités spatiales et prévenir le déploiement d'armes dans l'espace, il était essentiel que le Comité encourage un resserrement de la coopération et des liens au sein du système des Nations Unies, notamment avec la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement. Ces délégations ont aussi estimé qu'il était du devoir du Comité de proposer, de recommander et de générer des synergies avec ces organismes, afin de formuler une stratégie sur les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques. Le point de vue a été exprimé que pour tenir compte des vues divergentes des États à propos de ce qui constituait "des fins exclusivement pacifiques" au sens du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, les États devraient être invités à présenter leurs vues sur la façon dont l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques devaient être comprises fonctionnellement et pratiquement. La délégation exprimant ce point de vue a aussi estimé que préciser quelles activités étaient conformes à une définition communément admise des "fins exclusivement pacifiques" clarifierait probablement les bases juridiques sur lesquelles on pourrait évoquer le droit d'autodéfense dans l'espace.

37. Le point de vue a été exprimé que le Comité avait été créé exclusivement pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace et qu'il valait mieux traiter des questions de désarmement dans d'autres instances, telles que la Première Commission et la Conférence du désarmement. La délégation exprimant ce point de vue a aussi estimé qu'aucune action du Comité n'était nécessaire concernant le déploiement d'armes dans l'espace et qu'il existait suffisamment de mécanismes multilatéraux appropriés pour examiner la question du désarmement.

38. Le point de vue a été exprimé que le Comité pourrait jouer un rôle dans l'examen de l'application de mesures de transparence et de confiance unilatérales, bilatérales, régionales et multilatérales spécifiques dans l'espace, ainsi que dans la discussion de nouvelles mesures.

39. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès régulièrement accomplis dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives de coopération menées aux niveaux international, régional et interrégional par divers acteurs, comme les États et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, et a souligné que cette coopération était essentielle pour renforcer les utilisations pacifiques de l'espace et aider les États à développer leurs capacités spatiales. À cet égard, le Comité a noté le rôle important que jouaient les accords bilatéraux et multilatéraux dans la promotion d'objectifs communs en matière d'exploration spatiale et de missions d'exploration complémentaires réalisées en coopération.

40. Selon quelques délégations, l'Organisation des Nations Unies était essentielle pour le renforcement et le développement de la coopération et de la collaboration entre les pays, en particulier en ce qui concerne la technologie scientifique et spatiale, et pour maximiser les ressources spatiales pour la prospérité et la sécurité communes et pour la viabilité à long terme des activités spatiales. Les délégations exprimant ce point de vue ont aussi estimé qu'une solide coopération renforcerait le partage d'informations et la coopération technique entre les pays fondée sur les principes d'amitié, d'égalité entre partenaires et de respect mutuel.

41. Le Comité a noté avec satisfaction que la sixième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable avait eu lieu à Charm el-Cheikh (Égypte) du 1^{er} au 4 décembre 2015, et qu'elle avait examiné la politique et la stratégie spatiales africaines, que l'Union africaine avait ensuite adoptées.

42. Le Comité a rappelé la Déclaration de Pachuca, adoptée par la sixième Conférence de l'espace pour les Amériques, tenue à Pachuca (Mexique) du 15 au 19 novembre 2010, au titre de laquelle avaient été élaboré un mécanisme de coopération régionale à court terme en matière spatiale et créé, notamment, un groupe consultatif d'experts en matière spatiale. Il a noté que le secrétariat temporaire de la septième Conférence de l'espace pour les Amériques continuait à mettre en œuvre la Déclaration de Pachuca. Il a noté avec satisfaction que la septième Conférence de l'espace pour les Amériques avait eu lieu à Managua du 17 au 19 novembre 2015 et avait adopté la Déclaration de Managua, assortie d'un plan d'action. Le Comité a noté que le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela avait exprimé le souhait d'accueillir la huitième Conférence de l'espace pour les Amériques.

43. Le Comité a noté que la vingt-deuxième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales s'était tenue à Bali (Indonésie) du 1^{er} au 4 décembre 2015 sur le thème "Partager des solutions grâce à la synergie dans l'espace". Il a noté que la vingt-troisième session se tiendrait à Manille (Philippines) du 15 au 18 novembre 2016.

44. Quelques délégations ont estimé que le Comité jouait un rôle crucial dans la promotion de la coopération entre les États en matière d'activités spatiales et qu'il constituait une instance unique pour l'échange d'informations entre les États à cet égard. Ces délégations ont aussi estimé qu'il existait des possibilités concrètes de renforcer encore la coopération internationale, conformément au mandat du Comité.

45. Le Comité est convenu que, par son action dans les domaines scientifique, technique et juridique et par la promotion du dialogue international et de l'échange d'informations sur différents thèmes liés à l'exploration et à l'utilisation de l'espace

extra-atmosphérique, il avait un rôle fondamental à jouer pour améliorer la transparence et renforcer la confiance parmi les États, ainsi que pour faire en sorte que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

46. Le Comité a recommandé de poursuivre, à titre prioritaire, à sa soixantième session, en 2017, l'examen du point sur les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
